

Plus assez rurale mais pas assez urbaine

L'ordre du jour du dernier conseil municipal avant les vacances a donné l'occasion au maire d'envoyer la charge contre l'État à propos des dotations, et de saluer l'engagement des associations dans l'organisation scolaire.

Moins 95 000 € de dotations, c'est la dernière mauvaise nouvelle en date pour la commune. Explications : la Dotation de solidarité rurale, qui aurait pu s'élever à 95 000 €, est passée sous le nez de Marly qui compte 10 144 habitants, soit 144 de plus que le plafond d'attribution. « Ce décompte est établi en tenant compte des étudiants et des gens du voyage », précise Thierry Hory, assez remonté contre ce mode de calcul. Car, dans le même temps, il explique que la Dotation de solidarité urbaine passe, elle aussi, sous le nez de la commune, qui ne remplit pas les conditions. Précisons que la dotation de solidarité est, comme son nom l'indique, calculée en fonction d'un indice de richesse de la commune et du nombre d'habitants.

En honnête bretteur, Christian Nowicki a pointé du doigt la politique d'urbanisation du maire, qui a conduit à la suppression de la Dotation de solidarité rurale sans pour autant rattraper le retard du quota des logements sociaux.

Ce à quoi le maire a répondu que les promoteurs privés ont des priorités qui ne sont pas d'ordre social et que nul ne peut les y obliger, quoi qu'en dise son opposant. « Vous êtes donc pour une pratique coercitive ? » a-t-il conclu en mouchant les arguments de Christian Nowicki. Le débat a tourné court.

En soupirant, l'opposition a voté contre les ajustements budgétaires incluant cette non-dotation (95 000 €) ainsi que le report des investissements prévus pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le périscolaire (150 000 €), l'abandon d'un projet d'éclairage des calvaires (32 000 €).



Marly compte un peu plus de 10 000 habitants, elle ne perçoit plus la Dotation de solidarité rurale. Photo Archives MLI/Anthony PICONÉ

BA 128

L'État garde huit hectares sur la BA 128, correspondant au fort Saint-Privat. Un terrain non dépollué, dont l'État conserve la responsabilité tant que subsiste un risque. Dont acte, pris en compte dans le processus d'acquisition du site (avec Metz-Métropole).

Rythmes scolaires

« C'était le dossier chaud de

Marly, mais finalement ça se passe bien », a conclu le maire en refermant avec satisfaction le dossier de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Et même l'opposition approuve l'adaptabilité des horaires prescrits. Presque toutes les associations ont levé le doigt pour participer aux animations, s'est réjouie Catherine Saint-Mard, aux affaires scolaires.

Les enfants s'ouvriront l'esprit avec le Conservatoire, la bibliothèque, les clubs de ten-

nis, de pétanque, de philatélie, de badminton, le théâtre, la citoyenneté avec la CNCV.

• Les journées d'enseignement seront les suivantes : lundi, mardi et jeudi, de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h05 ; mercredi et vendredi, de 8h15 à 11h30.

• Le temps périscolaire sera proposé (pas obligatoire) selon différentes tranches : lundi, mardi et jeudi, de 7h30 à 8h15 et de 16h05 à 18h30, avec une pause repas de 11h30 à 13h30 ;

mercredi, de 7h30 à 8h05 et de 11h30 à 12h30 (sans repas) ; vendredi, de 7h30 à 8h05 et de 11h30 à 13h30 (pause repas) puis de 13h30 à 16h30 (activités) puis 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 (périscolaire).

Des subventions seront demandées pour les activités.

La Ville a signé une convention de partenariat avec le centre La Louvière pour gérer ces activités périscolaires.